



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

REF : 29-2016 -YJD/DC/GT

Paris, le 17 octobre 2016

Madame Véronique BIED-CHARRETON
Directrice Générale
Direction de la Législation Fiscale
Bâtiment Vauban - Télédock 546
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : Mises à disposition non lucratives entre gestionnaires publics, privés non lucratifs et privés de statut commercial.

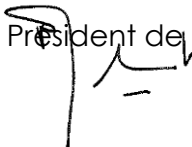
Madame la Directrice Générale,

Je tiens à vous remercier pour la clarté de votre réponse en date du 29 septembre à notre demande de rescrit fiscal interfédéral sur les mises à disposition de personnels entre gestionnaires publiques et privées à caractère non lucratif. Cette initiative avait été engagée par la FEHAP, avec le soutien de plusieurs grandes organisations représentatives publiques et privées : l'Association Nationale des Centres Hospitaliers Locaux, la Fédération Hospitalière Privée, la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile, et Unicancer. Nous vous sommes reconnaissants pour la précision de votre réponse, ainsi que pour l'écoute attentive qui a été celle de vos équipes pour prendre pleinement la mesure des enjeux à la fois qualitatifs, organisationnels, et économiques de ces mises à disposition non lucratives dans l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social public, privé non lucratif et privé de statut commercial.

En apportant ces clarifications auprès de nos adhérents exerçant tous les métiers du champ de la protection sociale, c'est bien évidemment des réponses extrêmement importantes pour les usagers auprès desquels nos structures adhérentes interviennent, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux. Votre réponse apporte également, un élément clarificateur très précieux pour de nombreuses politiques publiques, sanitaires et médico-sociales, qui partagent la caractéristique d'engager les acteurs publics et privés sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans de nombreuses mises à disposition non lucratives. Tel est le cas des groupements de coopération, des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), mais encore des groupements hospitaliers de territoires.

Je serais extrêmement heureux, à un moment à votre convenance, de vous recevoir à la FEHAP pour vous présenter notre Fédération et les missions de service public et d'intérêt général qu'elle représente pour le compte de ses 4400 adhérents sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la FEHAP

Antoine DUBOUT